

LE NARRATEUR UNIVERSEL

Duodi 2 Frimaire , an VI.

(Mercredi 22 Novembre 1797



Discours prononcé par M. Pitt dans la chambre des communes d'Angleterre, relativement à la rupture des négociations de Lille. — Relevé exact de la dette énorme de l'Angleterre. — Discours de Buonaparte au ministre de la police de la république cisalpine, en lui annonçant son prochain départ pour la France. — Résolution qui proroge pour l'an 6 les droits établis sur les billets de spectacles et autres lieux publics.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 14 novembre.

Quoique ni M. Fox, ni aucun des membres les plus célèbres de l'opposition dans la chambre des communes, n'ayant jugé jusqu'ici à propos de se mêler aux débats parlementaires, on se doutoit bien que M. Pitt ne manqueroit pas de saisir la première occasion de s'expliquer sur les évènements actuels. Il l'a fait dans la séance du 11 de ce mois, relativement à l'adresse au roi, & a parlé en homme décidé à faire tête à l'orage, quelque menaçant qu'il soit. On connoitroit mal les dispositions & les projets ultérieurs de notre ministère, si on ne les cherchoit dans le discours de celui qui en est l'âme, & qui persiste à retenir en ses mains les destinées de ce pays, sans vouloir avouer son impuissance dans les circonstances si critiques qui sont en grande partie l'ouvrage de son obstination.

M. Pitt, qui, en défendant la conduite de notre cabinet, se défendoit sur-tout lui-même, s'est attaché à développer avec beaucoup plus d'étendue que les orateurs qui l'avoient précédé, la marche suivie dans la négociation, & à justifier toutes les prétentions de notre cour. « Un des préopinans (M. Sinclair) nous a reprochés, a-t-il dit, d'être entrés en négociation avec le gouvernement français, quoique nous fussions persuadés que ce gouvernement ne vouloit pas la paix. C'étoit, selon lui, compromettre la dignité du peuple anglais : mais c'est-là précisément le mérite des ministres & la gloire de sa majesté, d'avoir tout fait pour la paix avec un ennemi qui ne la vouloit point. Pour moi, toutes mes conjectures m'imprimoient la forte conviction que les démonstrations pacifiques du directoire n'avoient rien de sincère, & qu'elles n'étoient qu'un adroit piège tendu à l'opinion publique. Mais en voyant l'esprit de modération qui paroissoit animer les conseils de France, & se répandre sur toute la nation, j'espérois que l'ambition seroit forcée de céder à la justice, la violence à la raison, & la fureur à la nécessité ».

M. Pitt s'efforce ensuite de prouver, en s'appesantissant beaucoup sur les préliminaires & les détails de la négociation de Lille, que le directoire multiplioit les obstacles à chaque pas. « Il n'a cessé, ajoutoit-il, de s'écarter de toutes les formes sanctionnées par l'usage & adoptées pour l'intérêt commun des nations civilisées. Il fouloit aux pieds les principes mêmes avoués par lui dans les traités conclus avec les autres puissances coalisées. D'après les préliminaires de Léoben, un congrès devoit être indiqué

pour la pacification générale ; il ne fut plus question de congrès. Le directoire repoussa toute idée d'une paix préliminaire, & insista de suite pour une paix définitive : toutes ses démarches annonçoient ses prétentions intolérables & les vues secrettes qui le dirigeoient. Le tems n'étoit pas mûr pour la nouvelle révolution qu'il préparoit & qu'il a exécutée contre la représentation nationale.

La position dans laquelle se trouvoient placés les ministres du roi étoit des plus difficiles : les intérêts, la gloire même de ce royaume les sollicitoient à la rupture dès l'entrée d'une carrière ouverte sous des auspices aussi sinistres. Pour éviter l'odieuse de cette rupture & le rejeter sur l'ennemi, ils résolurent de faire ces premiers sacrifices à la paix ; & je me réjouis que leur conduite ait obtenu un si heureux succès.

« Nous consentimes à une paix définitive ; mais nous rejetâmes la proposition d'une paix séparée, pour ne point abandonner le Portugal, notre allié. Qui, j'en appelle à la malveillance la plus déclarée ! je défie qu'elle ose nous accuser, après avoir examiné tout ce que nous avons fait pour accélérer un dénouement que desiroit l'Europe & que redoutoient tant nos ennemis ! S. M. oubliant donc les préliminaires de Léoben, & le congrès qui y étoit stipulé. Elle consentoit à ce que la France traitât pour l'Espagne & la Hollande, sans même exiger que ses plénipotentiaires produisissent des pouvoirs qui les autorisassent à négocier au nom de ces puissances : pouvoirs qu'ils n'ont en effet jamais montrés jusqu'au départ de lord Malmesbury. Toutes ces considérations furent mises de côté par sa majesté ; & les pouvoirs les plus amples, les plus illimités, furent donnés à son plénipotentiaire, avec des instructions détaillées sur tous les objets qui devoient entrer en discussion. Ainsi il pouvoit à son gré agir & décider, dès l'ouverture des conférences, tandis que les négociateurs français étoient liés par les ordres les plus précis & les plus sévères, & ne pouvoient prononcer un mot qui ne leur eût été dicté par leur gouvernement, ni faire une réponse qui ne leur eût été envoyée de Paris. Car il est remarquable qu'ils recevoient même leurs instructions, pour ainsi dire, par lambeaux, & que par conséquent ils ne pouvoient rien prendre sur eux.

« Vous avez vu ce projet de traité que les écrits sortis des presses dirigées par le ministre de la police à Paris, & par le directoire à Londres, appellent un projet en blanc, un traité en lacunes ; & vous pouvez juger de la valeur de ces insinuations. Les lacunes qu'il présentoit d'abord n'avoient d'autre but que d'attendre la déclara-

tion du gouvernement français sur les compensations dont le principe étoit adopté par lui, & de lui donner la faculté d'assigner ces compensations sur ses propres possessions ou sur celles de ses alliés; initiative que les ministres de sa majesté crurent devoir lui laisser. Les intentions de ce gouvernement une fois déclarées, les lacunes, dès les premières conférences, ont été remplies, & l'on peut dire que jamais déclaration aussi franche, aussi conciliante, jamais concessions aussi étendues, n'ont été faites dès l'ouverture d'une négociation.

» Nous rendions à la France tout ce que nous avions conquis sur elle: aux Indes occidentales, l'île si forte & peut-être inexpugnable de la Martinique, Sainte-Lucie, Tabago & la partie de Saint-Domingue occupée par nos troupes; aux Indes orientales, Pondichery & Chandernagor, avec tous les établissemens & les comptoirs qui sont dans ces contrées. Et pourquoi ces immenses sacrifices? pour la paix; oui pour la paix toute seule. Et à qui les faisons-nous? à un ennemi qui n'a pu nous entamer ni dans notre propre territoire, ni dans nos possessions éloignées, à un ennemi qui n'a jamais mesuré ses forces maritimes seules & isolées, avec les nôtres, sans accroître notre gloire nationale; dont les flottes n'ont jamais rencontré nos vaisseaux que pour ajouter à la liste de ses défaites sur mer & à celles de nos triomphes; à un ennemi dont le commerce est anéanti, dont la marine est ruinée, dont les finances sont arrivées au dernier épuisement, quoi qu'en disent ses partisans; dont les exagérations mensongères sont trop bien démenties par les plaintes du peuple, par les efforts impuissans des conseils, par les rapports, par les discours de leurs orateurs, par les messages du directoire, & par les actes violens auxquels il est obligé sans cesse de recourir.

» Quant aux alliés de la France, l'Espagne, poussée par elle à la guerre, n'y est entrée que pour notre honneur & pour sa ruine universelle & irréparable. Nous avons conquis sur elle une île, l'île seule de la Trinité, dont cette puissance, dans la position où elle est, ne sauroit assurément réclamer la restitution à aucune espèce de titre; car que peut-elle nous offrir en échange? Nous avions, nous, un nouveau droit de retenir cette conquête comme prix de notre consentement à la cession de la partie espagnole de Saint-Domingue à la France; cession qui ne pouvoit avoir lieu en faveur de la France, d'après les traités les plus solennels, que de concert avec l'Angleterre.

» Pour la Hollande, nous voulions bien lui rendre la plupart des possessions qui sont les branches les plus riches de son commerce, & les sources réelles de sa prospérité. Nous ne réclamions, pour nous, que celles qui, dans les mains de la France, qui n'eût pas tardé à en disposer comme elle dispose du reste de ce pays, devoient devenir le principe de la ruine des possessions hollandaises & des nôtres. Nous ne demandions rien que ce qui est nécessaire pour servir de rempart à nos établissemens & de sauve-garde à notre puissance maritime. Comparez l'état précédent des deux pays; jugez de la libéralité de nos concessions d'après la situation maritime de l'ennemi & de ses alliés. Quels droits avoit-il pour réclamer tant de colonies prises par nous? ou quels sont ses moyens pour les reconquérir?

M. Pitt assure qu'il est prêt à renouer les négociations; mais que jamais il ne consentira à d'autres conditions que celles que le ministère avoit déjà proposées.

« Observez, dit-il, en finissant, quel est le but de vos ennemis. Ils n'en veulent pas seulement à votre commerce, à votre prospérité, à vos colonies; à votre territoire dans l'Inde, à votre grandeur maritime. Leur objet est sur-tout de détruire l'essence de votre liberté, les fondemens de votre indépendance, la citadelle de votre prospérité, VOTRE CONSTITUTION. Ils l'ont eux-mêmes déclaré. Ils ont dit que votre gouvernement et le leur ne pouvoient *co-exister*. S'ils venoient parmi vous, ils y apporteroient leur révolution, cette grande peste de l'humanité, cette source féconde de tous les désastres. Bientôt, à la place de ce magnifique édifice de vos loix, vous verriez un monstre hideux, que rien ne pourroit satisfaire que l'anéantissement de ces principes glorieux, qui ont fait de vous la nation la plus brillante et la plus heureuse de l'Europe. Nous expliquerons avec de pareils ennemis dans un style qui sembleroit conjurer leurs fureurs? Craignons-nous ou rougissons-nous d'annoncer d'un ton mâle, ferme et décidé, que nous voulons nous défendre?... Si je croyois que cette querelle ne dût pas avoir pour nous une issue favorable, je dirois, qu'elle vaudroit encore mieux, avec ses plus funestes résultats, que notre acquiescement aux demandes de l'ennemi, puisqu'enfin une chance quelconque doit être préférée à une ruine certaine. Il n'est aucun de nous, quelque multipliés que soient ses jouissances, quelque étendues que soient ses propriétés, qui n'en doive sacrifier la totalité pour s'opposer à la violence de l'ennemi. Aucun, quelque modique que soit son revenu, qui ne doive être prêt à sacrifier sa vie pour la même cause. Nos moyens de salut sont encore en nos mains; et à aucun période de notre histoire, nous n'avons présenté un spectacle plus imposant à l'univers. Nos ressources sont encore immenses, notre commerce est un objet d'envie pour les nations environnantes. Les avantages dont nous jouissons nous fournissent eux-mêmes les moyens d'en assurer la continuation. J'espère que l'éclat du caractère anglais ne sera pas terni et maintiendra notre réputation nationale. Oui, je l'espère, à quelque extrémité que vous soyez jamais réduits, vous proclamerez à la face du monde entier que vous êtes déterminés à rester debout ou à tomber avec vos loix, vos libertés, et la religion de votre pays ».

Après ce long discours de M. Pitt, M. Pollen, et ensuite M. Martin, donnèrent de grands éloges au talent qu'il venoit de déployer, y joignirent de nouvelles invectives contre la France, et appuyèrent l'adresse.

M. N. Edwards exalta beaucoup les dispositions menaçantes des habitans de son comté envers les Français. M. Lloyd en fit autant pour son comté de Flint.

M. T. Tyrwhitt regretta que l'amendement proposé par sir John Sinclair nuisit à l'unanimité si nécessaire dans la circonstance actuelle.

Le lord Carysfort déclama à son tour contre les Français, et chercha à rassurer sur leur projet de descente qui étoit, selon lui, tout au plus exécutable en Irlande.

Le D^r Lawrence s'échauffa beaucoup en parlant de la perfidie, de l'ambition de la France, & plus encore en exaltant la supériorité navale de l'Angleterre qui avoit mis *cette puissance à la tête de l'Europe*. Il conclut par inviter aussi M. Sinclair à retirer son amendement.

M. Wilberforce en insistant sur ce moyen de ramener dans la chambre, une parfaite uniformité de sentiment, exprima cependant le vœu de voir arriver bientôt le moment où la nation française, recouvrant sa raison, re-

viendro
qui lu
Sir J
receira s
dicente
M. Jo
que les
tion, a
peine d
lui dire

Voici
discours

Relevé
comm
nées

Le 5 ja
5 ja
5 ju
5 ju
5 ju

Le d
du 5 ju
monte à
double
de dix

F

Deput
les socié
Et bien
trait. F
se conte
qu'on a
sage. «
monter
titude q
et pour
rumeurs

Il est
dément
Le dire
le veul
consenti
quer or
que cel
main fa
doute; j
comme
d'hui d
& avec

— O
complét
tions en
putés q
leries. M
solue.

— C

viendrait à négocier de bonne foi, pour obtenir cette paix qui lui étoit encore plus nécessaire qu'aux anglais.

Sir John Sinclair, cédant aux instances des préopinans, retira son amendement, & l'adresse passa *nemine contradicente* (sans aucune contradiction).

M. John Nicholls qui s'étoit tu dans cette séance, ainsi que les autres membres très-peu nombreux de l'opposition, a fait insérer depuis dans les journaux, une lettre pleine de sens & de chaleur qu'il écrit à M. Pitt, pour lui dire des vérités austeres.

Voici une triste, mais véritable réponse à faire aux discours si rassurans de nos ministres.

Relevé total de la dette de l'Angleterre et de ses intérêts au commencement de cette guerre et dans chacune des années qui se sont écoulées depuis.

Total de la dette anglaise.

intérêt annuel.

Le 5 janvier 1793.	241,988,848 l. st.	9,801,648 l. st.
5 janvier 1794.	250,438,848	10,255,140
5 juillet 1795.	297,158,605	12,245,715
5 juillet 1795.	338,308,268	12,642,863
5 juillet 1797.	409,665,570	16,272,597

Le dernier emprunt n'est point compris dans le total du 5 juillet 1797. En l'ajoutant, notre dette nationale monte à plus de 430 millions sterl. Elle a donc presque doublé pendant la guerre. 430 millions sterl., font plus de dix milliards tournois.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 1^{er} frimaire.

Depuis quelques jours, dans les lieux publics & dans les sociétés particulières, on se demande avec inquiétude : *Eh bien ! aurons-nous du bruit ? On dit qu'il y aura du bruit.* Personne ne sait dire ni pourquoi ni comment ; on se contente de parler vaguement de quelques divisions qu'on a sans doute soin d'exagérer beaucoup, suivant l'usage. « Pour nous, dit l'*Ami des Loix*, qui aimons à remonter à la source des choses, nous avons acquis la certitude que toutes ces révolutions se fabriquent à la bourse et pour la bourse. On peut, d'après cela, apprécier ces rumeurs allarmances ».

Il est au moins certain que toutes les apparences les démentent, puisque Paris jouit du calme le plus profond. Le directoire est tout puissant & le sera long-tems, s'il le veut. Il ne pourroit y avoir de troubles qu'en cas qu'il consentit, sous des prétextes quelconques, à laisser attaquer ou morceler son autorité ; & son intérêt, autant que celui de la nation, lui commandent de tenir d'une main ferme les rênes de la république. Il le fera sans doute ; & nous resterons tranquilles. Le premier desir, comme le premier besoin du peuple français, est aujourd'hui d'être gouverné, pourvu que ce soit avec sagesse & avec modération.

— On assure que la question de savoir comment se compléteroit le corps législatif, & s'il y auroit des élections en germinal, a été agitée dans la réunion de députés qui s'est formée au pavillon de Flore, dans les Tuileries. Nous ignorons jusqu'ici comment elle y a été résolue.

— C'est, suivant le journal des *Hommes-Libres*, par

la seule hétérogénéité de ses principes, que le cercle constitutionnel de Paris s'est dissous.

— On assure que le chemin de Hanibourg est déjà libre, & que le roi de Prusse en a complaisamment retiré son armée d'observation. Ce n'est peut-être pas sans quelques vues personnelles.

— On prétend que par un article secret du traité avec la maison d'Autriche, il est stipulé que l'archevêque électeur de Cologne gardera ses états comme prince laïc, à condition qu'il se mariera.

Il est très-possible que les états de ce prince soient sécularisés avec plusieurs autres électors ecclésiastiques, & que cependant il les conserve, parce qu'il est oncle de l'empereur. Mais la condition de son prétendu mariage est une plaisanterie qu'on n'auroit pas dû présenter sérieusement à la crédulité du public.

— Une lettre de Milan offre sur l'homme qui est, en ce moment, un grand spectacle pour l'Europe, les détails suivans que nous donnons, sans les garantir :

« Pas plus de royalistes que de désorganisateurs, disoit Buonaparte au citoyen Porro, ministre de la police de la république cisalpine, en ordonnant la clôture du cercle constitutionnel de Milan. Je pars pour la France ; je vous laisse la liberté de votre république avec 25 mille hommes, pour la défendre ; je vous composerai un corps législatif d'hommes probes & sages. C'est à vous de jouir des bienfaits d'une révolution qui ne vous a pas coûté une goutte de sang. Si vous en abusez, je reviendrai avec la rapidité de l'aigle vous réduire & vous punir.

» En attendant, vous êtes toujours pays de conquête ; je suis ici le pouvoir législatif ; & vos têtes tomberont au moindre trouble ou désordre dont vous serez les auteurs ».

Ce qui avoit enflammé le courroux des membres du cercle constitutionnel de Milan contre Buonaparte, c'est qu'ils avoient imaginé que la république cisalpine deviendroit aussi puissance maritime par la réunion de Venise. Ils auroient volontiers consenti à voir la France continuer encore la guerre pendant plusieurs années, pour leur assurer ces avantages.

N'est-il pas étrange d'entendre des Français, même quelques représentans du peuple, répéter les mêmes vœux & les mêmes propos ?

— C'est à Clamart, près Paris, chez le citoyen Gin, que Jullian a été arrêté, il y a deux jours.

Un de ses amis qui signe M....., vient de faire imprimer que Jullian sauroit bien se justifier & prouver que l'*émigré* qu'il a servi l'a trompé lui-même, en lui présentant des certificats signés par les ministres de la république à Hambourg & à Copenhague, lesquels le donnoient pour Danois.

— Il est faux que la commission militaire (de Paris) ait récemment condamné à mort aucun prévenu d'émigration.

— Un nommé Viscovitch vient d'être arrêté & conduit au Temple. On le donne pour un étranger connu par ses intrigues dans les principales villes de l'Europe. On dit qu'il a déjà été condamné à mort à Gènes, à Gibraltar ; qu'il s'étoit soustrait à ces jugemens, en se réfugiant en France, il y a quelques années ; qu'il s'y étoit beaucoup d'entreprises & de fournitures, & qu'un de ses associés a été exécuté pour fabrication de faux assignats.

On ajoute que ce Viscovich est accusé d'avoir vendu, moyennant six cent mille livres, son crédit & ses moyens à certains agens de l'Autriche, en leur promettant d'empêcher la liberté de l'Italie. Si cela est, il a volé son argent.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen VILLERS.

Séance du 1^{er}. frimaire.

On lit la correspondance. Des rentiers de l'état demandent à pouvoir employer leurs bons en paiement de leurs dettes.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Des républicains du département des Landes, demandent qu'on étende à l'an 4, la loi qui suspend pour l'an 5, toute poursuite, à raison de troubles qui ont eu lieu dans les assemblées primaires.

Le conseil passe encore à l'ordre du jour.

Bentabolé, par motion d'ordre, demande, au nom de la commune de Strasbourg, la continuation du droit sur les billets de spectacles, pour l'entretien de ses hôpitaux.

Le président annonce que la commission des finances a un rapport prêt sur cet objet.

Fabre, en conséquence, monte à la tribune; il expose que les besoins des hospices exigent en effet qu'on proroge pour l'an 6, les droits perçus sur les billets de spectacles, et des autres lieux publics où l'on entre en payant.

C'est, dit-il, ajouter aux jouissances de l'homme riche que de le mettre à même de soulager les besoins du pauvre; mais il s'en faut que cette faible rétribution puisse suffire aux besoins des hospices; leurs biens n'ont pu encore leur être restitués; des gens bien intentionnés répugnent à ce qu'on établisse des droits sur les boissons; mais ces droits pourroient être d'une grande utilité pour les hôpitaux, & on pourroit les combiner de manière à ce qu'ils ne soient pas à la charge de la classe peu aisée. Au reste, ces idées ont besoin d'être méditées. Le rapporteur se borne à présenter un projet qui proroge pour l'an 6 le droit d'entrée sur les billets des spectacles.

Ce projet de résolution est adopté.

Fabre en présente un autre, dont le conseil ordonne l'ajournement, & qui tend à assimiler le mode de vente pour les maisons nationales à celui usité pour les biens-fonds, & à fixer le droit d'enregistrement à un décime par franc.

Le tribunal de l'Yonne avoit consulté le conseil sur la question de savoir si, quand il y a partage égal entre les opinions des jurés, les adjoints doivent être appelés pour qu'on puisse obtenir une majorité d'opinions.

Villetard, au nom de la commission, chargée d'examiner cette demande, propose au conseil de passer à l'ordre du jour; il se fonde sur ce que, cette adjonction n'est pas prévue par la loi; il veut qu'il y ait ou unanimité ou majorité pour qu'un prévenu puisse être condamné, or quand il y a partage égal il n'y a pas même majorité; d'ailleurs on ne pourroit pas donner un effet rétroactif

à la loi qu'on feroit pour les affaires actuellement devant les tribunaux.

Il y a quelque discussion, parce que divers membres représentent que cette affaire ne peut pas être décidée par un ordre du jour, & qu'il faut une résolution formelle.

Le conseil ordonne, en conséquence, le renvoi à la commission.

Savary lit la rédaction de la résolution relative au contre-seing, prise avant-hier; après deux épreuves, elle est rejetée; on demande la question préalable sur la résolution elle-même; Baraillon l'appuie par les raisons qu'il a déjà dites, et qu'il ne veut pas répéter; Lamarque s'y oppose; il dit qu'on peut demander une nouvelle résolution, mais qu'il en faut une pour faciliter la correspondance des représentans, sur-tout avec les citoyens pauvres.

Le conseil rapporte sa résolution et charge sa commission d'en proposer une autre.

Le commissaire du directoire exécutif, près le tribunal de cassation, dénonce au conseil un jugement du tribunal criminel du département de la Dyle, comme donnant lieu à poursuite pour forfaiture.

Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

On entame la discussion sur le projet relatif à la durée des fonctions des présidens des tribunaux criminels et des accusateurs publics.

Boulay (de la Meurthe), qui l'a attaqué, est le seul qui ait parlé sur cette question; nous ferons connoître son discours demain, quand la discussion sera reprise.

Le conseil a renouvelé son bureau: Sieyes est président; les secrétaires sont: Eudes, Estaque, St-Horent & Pons (de Verdun).

Nota. Le conseil des anciens a aussi renouvelé son bureau: Rossée est président.

Bourse du 1^{er}. frimaire.

Amsterdam... 57 $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{1}{2}$ $\frac{9}{16}$.	Lond. 261. 17 s. $\frac{1}{2}$, 261. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Idem cour... 55 $\frac{1}{8}$, 56 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$.	15 s.
Hamb... 196 $\frac{1}{2}$, 193 $\frac{1}{2}$.	Inscrip... 8 l. 10 s., 5 s., 2 s.
Madrid... 131, 121. 17 s. $\frac{1}{2}$.	6 d., 8 l.
Mad. effect... 151. 2 s. $\frac{1}{2}$, 15 l.	Bon $\frac{1}{4}$. 51. 16 s., 16 s. 3 d.; 15 s.
Cadix... 131, 121. 17 s. $\frac{1}{2}$.	13 s., 12 s., 12 s. 6 d.
Cadix effect... 151, 141. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$. 341, 331, 331. 10 s. p.
Gènes... 95 $\frac{1}{2}$, 96, 93 $\frac{1}{2}$, 94.	Or fin... 104 l. 7 s. 6 d.
Livourne... 103 $\frac{1}{2}$, 102.	Ling. d'arg... 50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon... pair 15 j.	Piastre... 5 l. 8 s. 3 d.
Marseille... pair 30 j.	Guinée... 25 l. 5 s.
Bordeaux... pair 10 j.	Quadruple... 80 l. 10 s.
Montpellier... idem.	Ducat d'Hol... 11 l. 10 s.
Bâle... 1 $\frac{1}{2}$ bèn., pair, $\frac{1}{2}$ per.	Souverain... 34 l. 15 s. à 35 l.
Lausanne... 1 b., $\frac{1}{2}$ per.	

Esprit $\frac{5}{8}$, 635 à 640 l. — Eau-de-vie 22 deg., 420 à 450 l.
— Huile d'olive, 1 l. 3 s., 4 s. — Café Martin, 21. 5 s., 6 s. $\frac{1}{2}$. —
Café Saint-Domingue, 2 liv. 2 s., 3 s. — Sucre d'Hambourg,
2 liv. 2 s., 7 s. — Sucre d'Orléans, 2 l., 2 l. 3 s. — Savon
de Marseille, 16 sols 6 den. — Coton du Levant, 1 liv. 16 s.
à 2 liv. 14 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. 4 s. — Sel,
4 liv. 5 à 10 s.

J. J. MARCEL.